

SEANCE DU 14/11/2022
DATE DE CONVOCATION : 08/11/2022
CONSEILLERS EN EXERCICE : 27

PRESENT(S) : Norbert SAULNIER, Yannick TRINQUART, Patricia PERSAIS, Olivier TORTELIER, Nathalie BERTHO, Marie-Hélène AUBREE, Laurent KERIVEL, Yannick GOUGEON, Nathalie BLOMMAERT, Gwenaëlle FAURE, Ronan GUIBERT, Fabienne HEMERY, Sylvie AGAËSSE, Christophe LERAY, Aurélie SAULNIER, Martine BOUGAULT, Jean-François PLAIN.

PROCURATION(S) : Loïc HERVOIR donne pouvoir à Nathalie BERTHO, Mickaël TANGUY à Sylvie AGAËSSE, Karine CHEVALIER à Gwenaëlle FAURE, Géraldine TRONCA à Marie-Hélène AUBREE

ABSENT(S) : Bruno LEROY (excusé), Nathalie DREAN (excusée), Jean-Marie LANGE (excusé), Florence GOURMELEN (excusée), Fabrice GAUBERT (excusé), Magali POISSON-VANNIER (excusée)

SECRETAIRE DE SEANCE : Christophe LERAY

Finances
2022.11.009 DECISION MODIFICATIVE n°2 BUDGET PRINCIPAL

Madame BERTHO, adjointe aux Finances, rappelle que le service jeunesse est géré en régie communale depuis le 1^{er} septembre 2022. Deux agents ont été recrutés : un responsable jeunesse et une animatrice. Afin de prévoir suffisamment de crédits budgétaires (chapitre 012 – Charges de personnel) pour payer le salaire de ces 2 agents, il est proposé de transférer le solde des crédits initialement prévus pour le paiement de la prestation de services à l'association précédemment gestionnaire (Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante).

Budget Communal – Section de fonctionnement :

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante –

Compte 6574 Subvention de fonctionnement : - 15 000 €

Chapitre 012 – Charges de personnel

Compte 64131 – Rémunérations : + 15 000 €

Vu le CGCT,

Vu le budget communal,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la décision modificative n°2 du budget principal 2022, telle que présentée ci-dessus,
- AUTORISE le Maire à signer tout document se référant à cette décision

Le Maire, Norbert SAULNIER

Le secrétaire de séance, Christophe LERAY



Certifié exécutoire
Mis en ligne le 06/12/2022
Le Maire
Norbert Saulnier

